



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Division des Examens et
Concours

Dossier suivi par

Cecilia SARTORI

Téléphone

04.95.50.34.06

Télécopie

04.95.51.47.75

E-mail

cecilia.sartori@ac-corse.fr

Monsieur le Recteur de la région académique de Corse,
recteur de l'académie de Corse, chancelier des
Universités

- Vu** le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié
- Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 (BO n°30 du 23-07-15)
- Vu** la circulaire n°2015-109 du 21-7-2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Vu** le procès-verbal du 24 Mai 2022 établi par le jury académique

ARRETE D'ADMISSION

Article 1 :

Sont déclarés admis au titre de la session 2022 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF), les candidats dont les noms suivent :

- **GIOCANTI Paul**
- **LUZI Ange-François**
- **SAVOIE Stéphanie**

Article 2 :

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 24 Mai 2022

Le Recteur

Jean-Philippe AGRESTI

